



La Presse Canadienne

Actualités nationales, vendredi 23 mars 2007

## Les électeurs et électrices voteront lundi à visage découvert

La Presse Canadienne

QUEBEC (PC) - Toute personne qui se présente à un bureau de vote devra dorénavant avoir le visage découvert pour pouvoir exercer son droit de vote.

Devant le tollé soulevé par la possibilité pour les femmes musulmanes au visage caché de voter sans se dévoiler pour s'identifier, et parce qu'il craint des débordements, le Directeur général des élections (DGE), Marcel Blanchet, est revenu sur sa directive et a utilisé l'article 490 de la loi électorale qui permet au DGE "d'adapter" la loi dans le cas d'une "circonstance exceptionnelle".

Me Blanchet affirme avoir pris cette décision avec l'accord des trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

(PC,NTR,MrL)

ngmrl10

**Catégorie :** Actualités

**Sujets - La Presse Canadienne :** POLITIQUE; **RELIGION**

**Heure de publication :** 15 h :4

**Taille :** Bref, 90 mots

© 2007 *La Presse Canadienne*. Tous droits réservés.

Doc. : news·20070323·PC·15461

**Ce matériel est protégé par les droits d'auteur. Tous droits réservés.**

© [2001 CEDROM-SNi](#)